

Réunion bilan sanitaire régional apicole annuel

25/02/26



Piégeage de printemps 2025, évolutions 2026



Piégeage de printemps

- En place sur la région depuis 2022
 - 2022-2024 : sous forme expérimental uniquement
 - > 2024 : généralisation suite au plan national

PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDSFrance et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.

QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu 5 jours à +15°, et pendant 8 semaines

MARS | AVRIL | MAI | JUIN

dernières gelées (5 jours > 15°)

15-31 Mai Arrêt obligatoire des la surtie des fondatrices frelons européens

OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la pression du frelon asiatique est importante à proximité d'anciens nids (découverts après le 1^{er} octobre) ou des ruchers impactés.

À l'ombre, à côté d'une source de nourriture printanière (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ 1m20

QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :

- 1/2 bière
- 1/2 sirop de fruits rouges
- 1/2 vin (blanc ou rouge)

CONSEILS

Viduez les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne capturent rien.

CONSEILS

Partagez les premières prises pour en faire des vivants dans chaque piège.

LF SAVIEZ-VOUS ?

Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères.

IMPORTANT

Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les royales des insectes non-cible. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.

PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

QUELS PIÈGES ?

Utiliser des pièges nasses équipés d'un cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie de captures, les pièges les plus efficaces et sélectifs proposés dans le protocole régional.

Nom	Adaptation au piégeage de printemps	Probabilité de capture*	Sélectivité*
Bee-vital	+++	82%	25,4%
Robida, grille Neoppi	+	35%	1%
Redtrap	+	Non testé	Non testé
Jabeprod	-	15%	1,9%
Ometin	-	22%	0,1%

*Source : Gilbert 2012, Ratner 2022, Guhaud 2014 synthétisés par « Réseau agriculture »

ATTENTION

Les pièges bouteilles ou cloches sont interdits dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations et leur impact sur l'entomofaune est trop important.

INFORMER

À l'aide d'une affiche à proximité des pièges afin de sensibiliser le grand public et/ou d'éviter le vandalisme. Vous pouvez y noter qui a installé les pièges, l'objectif qui est la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, numéro de téléphone...

PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

- Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FE, autres insectes
- Et en fin de période de piégeage, renseigner directement le formulaire <https://forms.office.com/e/LmEEG4r1>

Version janvier 2025, selon le plan de lutte national : Déploiement du Plan National de Lutte contre le Frelon à Pattes Jaunes

QR CODE

<https://forms.office.com/e/LmEEG4r1>

Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !

www.frelonsasiatiques.fr

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
L'ACTION SANITAIRE ENSEMBLE



Préambule

- Les chiffres présentés sont issus des remontées via le formulaire : <https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>



PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

- Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FE, autres insectes
- Et en fin de période de piégeage, renseigner directement le formulaire : <https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>

Version janvier 2025, selon le plan de lutte national :
Déploiement du Plan National de Lutte contre le Frelon à Pattes Jaunes

Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !



- Les données ont été prises en compte jusqu'au 03/09/2025



Les chiffres clés piégeage de printemps 2025

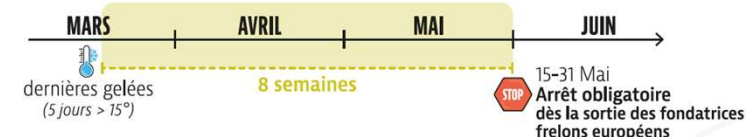
	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Haute Loire	Puy de Dôme	Rhône	Savoie	Haute Savoie	Total
Nombre de remontées	478	2	43	263	230	22	4	752	260	222	2276
Nombre de Pièges	1 715	2	124	1 546	1 072	99	28	3 431	614	354	8 985
Nombre de Frelons Asiatiques piégés	24 694	14	1 782	25 311	6 901	518	711	43 997	11 902	1 974	117 804
Date moyenne de début de piégeage	25/03/2025	06/03/2025	17/03/2025	28/03/2025	21/03/2025	01/04/2025	31/03/2025	27/03/2025	22/03/2025	27/03/2025	25/03/2025
Date moyenne de fin de piégeage	20/05/2025	15/05/2025	18/05/2025	23/05/2025	23/05/2025	27/05/2025	29/05/2025	24/05/2025	20/05/2025	16/05/2025	22/05/2025
Durée moyenne de piégeage	56	70	62	56	63	55	59	59	59	50	58

SAISON Piégeage de printemps 2025 :

- 8 985 pièges posés et remontés
- 117 804 fondatrices piégées
- Date moyenne du début de piégeage : 25/03
- Durée moyenne : 58 jours

QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu
5 jours à **+15°** et pendant 8 semaines

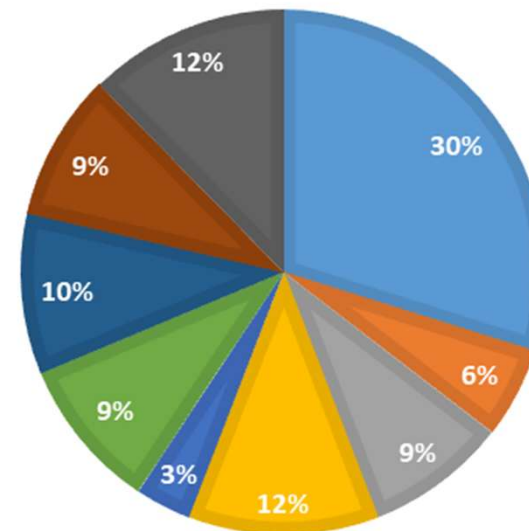


Types de pièges utilisés au niveau régional

- Le piège Bee-vital recommandé par le plan de lutte a été de loin, le plus utilisé



TYPE DE PIÈGES UTILISÉS AU NIVEAU RÉGIONAL



Résultats par type de pièges

- Capacité de capture = nombre de FA moyen par piège par semaine de piégeage
- Sélectivité est le pourcentage de FA sur la totalité des captures



Type de pièges	Nombre de Pièges	Capacité de capture/semaine	Sélectivité
BeeVital	3014	2,6	68%
Grille Neoppi / Robida	536	1,0	44%
RedTrap	832	1,0	51%
Ornetin	1063	1,1	53%
Jabeprod	319	1,3	79%
Vespacatch	854	0,8	62%
VespaCatch Select	894	0,5	55%

Le piège Bee-vital confirme sa capacité de capture supérieure et sa sélectivité correcte.



Résultats par type d'appâts

- Pour éviter le biais du type de piège, nous avons comparé les appâts uniquement pour le Bee-vital



Type d'Appât	Nombre de Pièges	Capacité de capture	Sélectivité
Mélange : 1/3 Bière 1/3 Vin 1/3 Sirop	1973	3,0	67%
Romanetti	254	2,2	71%
Appât BeeVital	244	0,6	67%
Sucré uniquement (sirop / confiture / candi...)	76	4,3	66%
Levures	58	2,2	61%
Appât VêtoPharma	11	3,8	80%



2026

PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

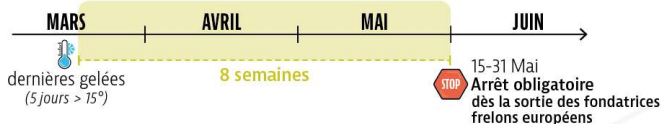


Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDSFrance et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.



QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu 5 jours à +15°, et pendant 8 semaines



OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la pression du frelon asiatique est importante à proximité d'anciens nids (découverts après le 1^{er} octobre) ou des ruchers impactés.
À l'ombre, à côté d'une source de nourriture printanière (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ 1m20

CONSEILS

Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne capturent rien.

QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :

- 1/3 bière
- 1/3 sirop de fruits rouges
- 1/3 vin (blanc ou rouge)

CONSEILS

Partager les premières prises pour en laisser des vivants dans chaque piège



Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cible. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères

QUELS PIÈGES ?

Utiliser des pièges nasses équipés d'un cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie de captures, les pièges les plus efficaces et sélectifs proposés dans le protocole régional.

Type de pièges	Adaptation au piégeage de printemps	Fondatrice/ piège/semaine	Sélectivité
Bee-vital	+++	2,6	68%
Osaka	++	Non testé en 2025	Non testé en 2025
Jabeprod	+	1,3	79%
Ornetin	-	1,1	53%
RedTrap	-	1,0	50%
Grille Neoppi / Robida	-	1,0	40%
Vespacatch	-	0,8	62%
VespaCatch Select	-	0,5	56%

Résultats issus des remontés régionales de la campagne de piégeage 2025 pour un total de 9 607 pièges
Capacité de capture = nombre de FA moyen par piège - Sélectivité est le pourcentage de FA sur la totalité des captures



Les pièges bouteilles ou cloches sont interdits dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations et leur impact sur l'entomofaune est trop important.



À l'aide d'une affichette à proximité des pièges afin de sensibiliser le grand public et/ou d'éviter le vandalisme. Vous pouvez y noter qui a installé les pièges, l'objectif qui est la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, numéro de téléphone...



PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

- > Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FE, autres insectes
- > **NOUVEAU** Enregistrer directement vos captures sur la plateforme ! www.frelonsasiatiques.fr

Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !



www.frelonsasiatiques.fr



Campagne frelon asiatique à pattes jaunes 2025



Préambule



← → ↺ 🌐 frelonsasiatiques.fr ☆

Frelons Asiatiques
Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

Qui sommes-nous ▾ Frelon Asiatique ▾ Ressources ▾ Cartographie Nous soutenir ▾ FAQ Contact Connexion Je signale

SIGNALEMENTS DE FRELON ASIATIQUE

PLATEFORME OFFICIELLE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

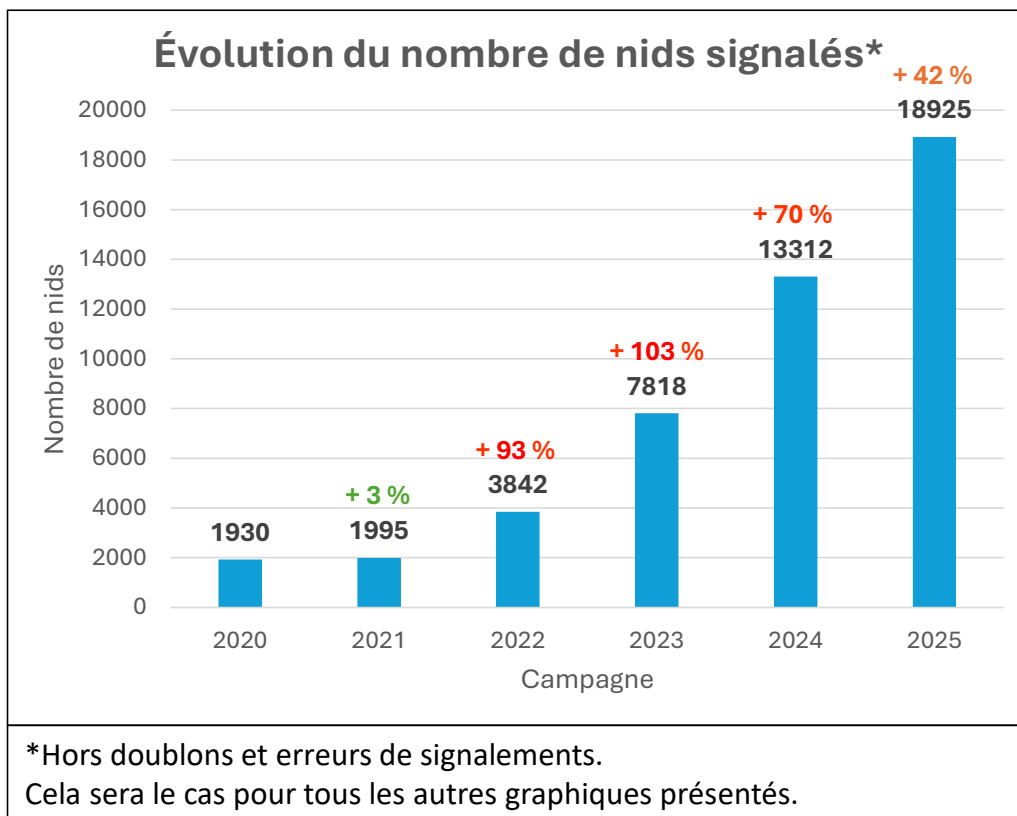
Ce site a pour vocation à vous informer et à gérer les signalements du frelon asiatique jusqu'à la destruction des nids selon les circonstances locales en Auvergne-Rhône-Alpes.

Tous les chiffres présentés ont issus de la plateforme régionale de déclaration : www.frelonsasiatiques.fr

La campagne 2025
début le :
01/02/2025
et se termine le :
31/01/2026



Évolution annuelle du nombre de nids signalés



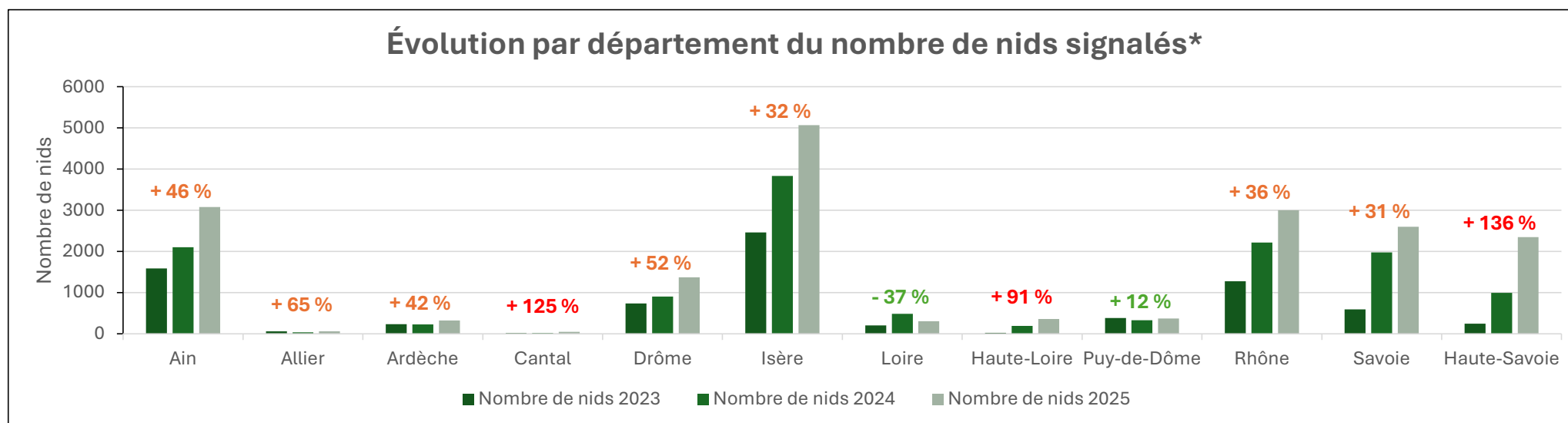
Une croissance qui continue de ralentir en 2025..



- Quelle part attribuée à la réalité biologique, après 14 ans de colonisation du frelon à pattes jaunes dans la région ?
- Et quelle part attribuée à un biais déclaratif, après 7 ans d'existence de la plateforme de signalement ?
- Enfin, quelle influence du piégeage de printemps ?



Évolution par département du nombre de nids signalés



Une grande variabilité selon les départements

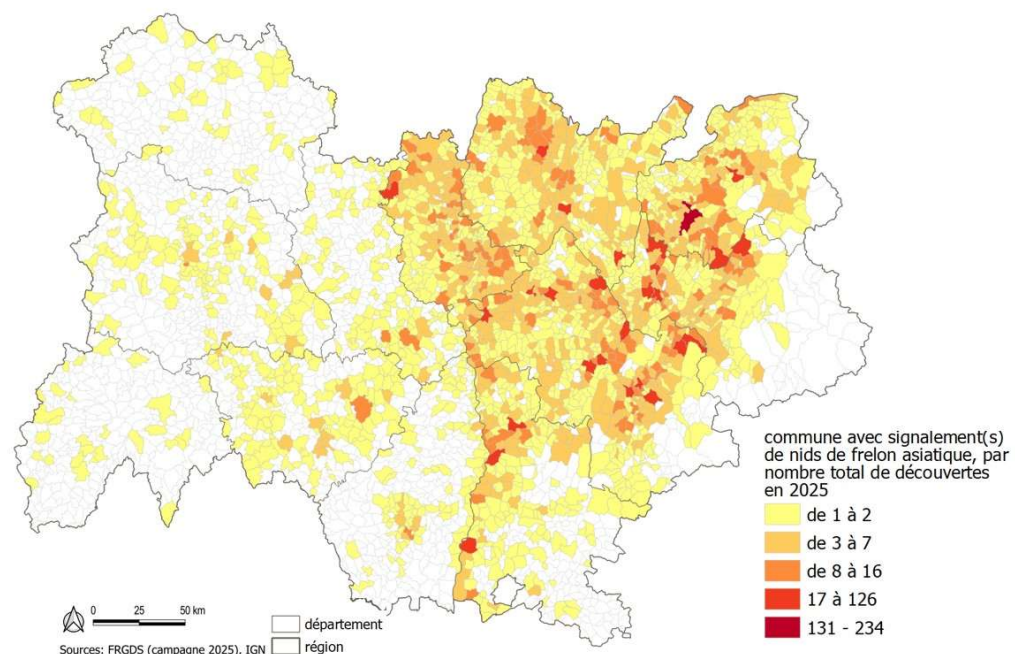
*Taux d'évolution calculé entre la campagne 2025 et 2024

Surtout expliquée par l'organisation déployée localement, face à une pression globale de plus en plus importante de la part du frelon à pattes jaunes



Nombre de nids signalés par commune

Nombre de nids signalés par commune sur la campagne 2025

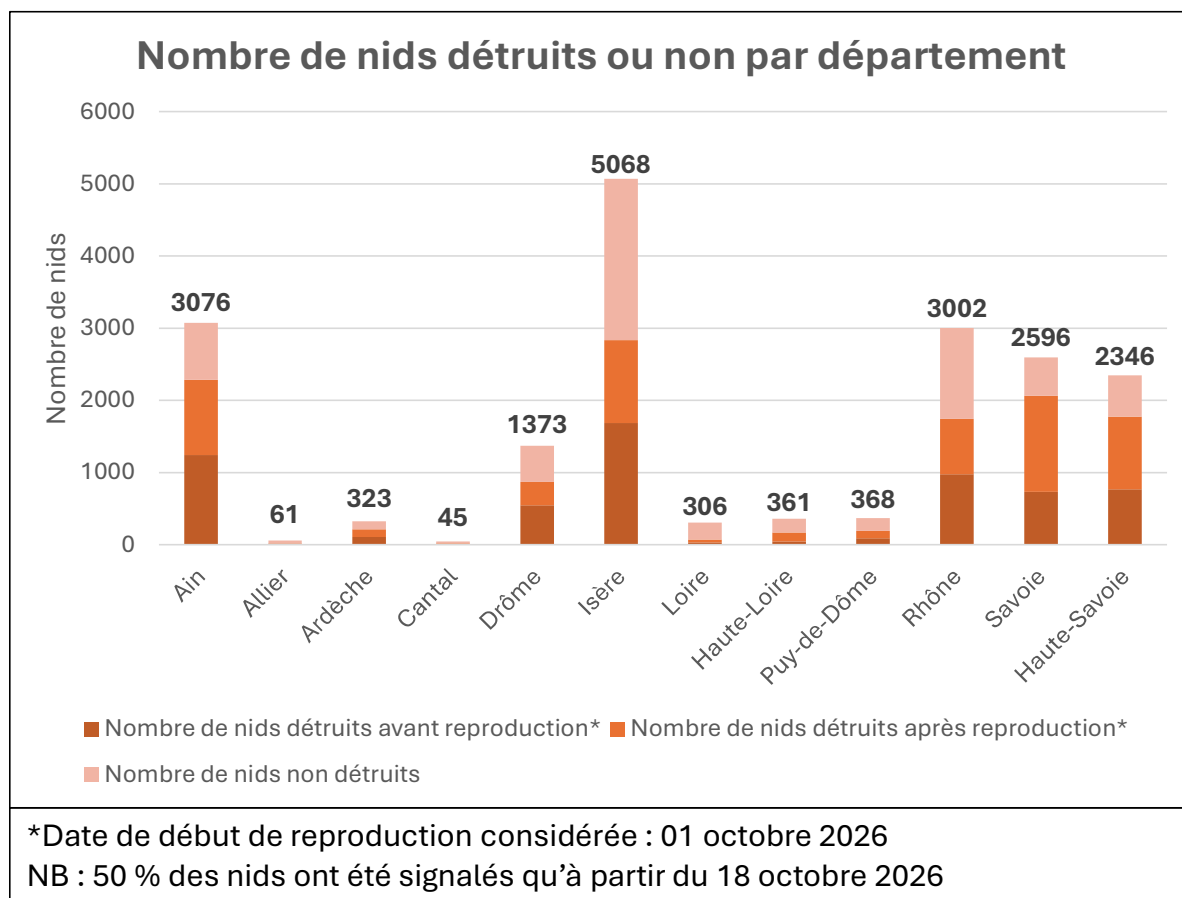


Forte influence des financements

À mettre en per .



Nombre de nids détruits ou non par département

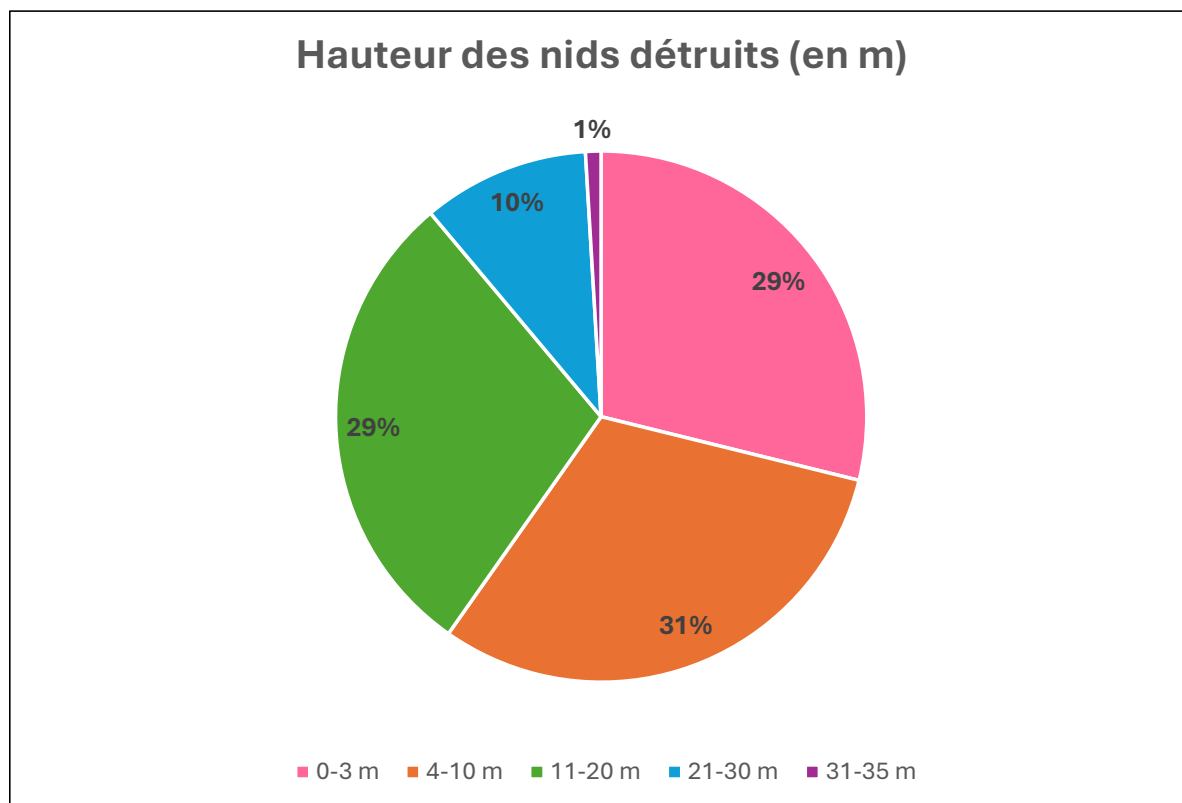


Taux de destruction global : 65 %
(2 points de plus que sur la campagne 2024)

Taux de destructions global avant reproduction : 33 %
(12 points de plus que sur la campagne 2024)



Hauteur des nids détruits



Un nombre non négligeable de nids détruits à hauteur d'homme..

Mais aussi 40 % de nids détruit se situant à 11 mètres de haut ou plus



Loi frelon



Loi actant la participation de l'Etat dans la lutte contre le FA

Loi adoptée le 6 mars

Objectifs de la loi :

- Remédier aux lacunes de l'action publique
- Piloter et soutenir financièrement un plan de lutte national
- Indemniser les pertes

Pilotée par les ministères de agriculture et de l'environnement

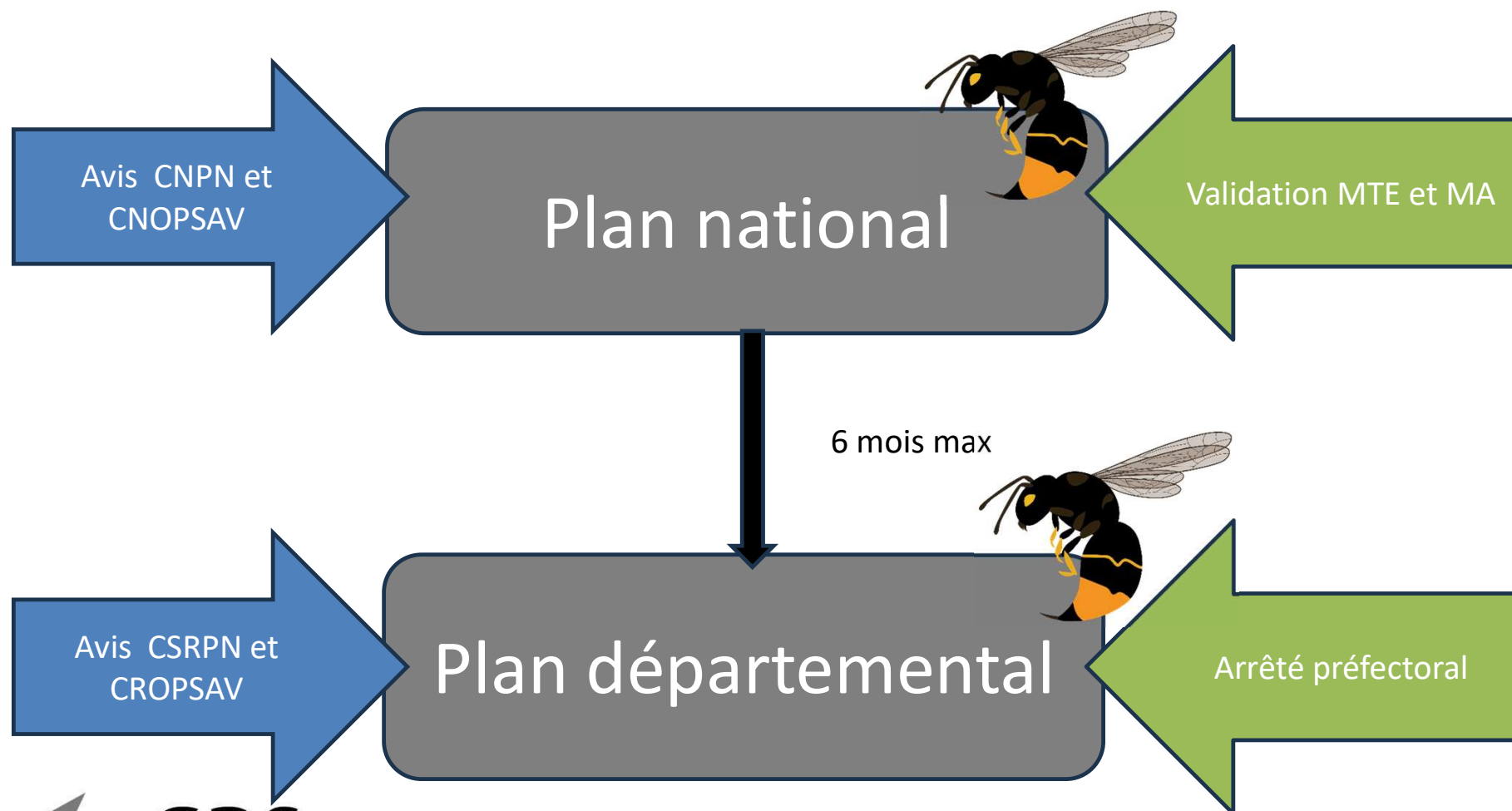


Décret d'application n°2025-1377 paru au Journal officiel le 29 décembre

- Précise les modalités de mise en œuvre du plan national et de ses déclinaisons départementales



Décret d'application n°2025-1377



Focus Tropilaelaps



Tropilaelaps : qui ça ?

- Pas en Europe mais aux portes
- Comme varroa :
 - Un acarien, Originaire d'Asie,
 - Qui n'a pas co-évolué avec *Apis mellifera*,
 - Et qui parasite le couvain d'abeille.

C'est UN DANGER SANITAIRE RÉGLEMENTÉ :
toute suspicion doit être déclarée



Pour vous informer et informer vos adhérents

• Plaquette du MAA

Que faire en cas de suspicion d'infestation ?

Prenez si possible des photos, alertez au plus tôt votre vétérinaire, votre technicien sanitaire apicole TSA, le guichet unique de l'OMAA* et/ou la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDecPP) du département de localisation du rucher.

Vous pouvez également alerter votre organisation sanitaire apicole.

La détection précoce est indispensable, pour se donner des chances d'éradiquer le parasite et éviter toute implantation.

Tout parasite suspect ressemblant à *Tropilaelaps* sera immédiatement envoyé au laboratoire national de référence pour identification.

Pour conditionner les spécimens suspects, utilisez un récipient bien fermé.

Afin de limiter le risque de dispersion pendant le transport, les acariens ne doivent jamais être envoyés vivants. Il convient de les tuer préalablement en les mettant au congélateur.

* Observatoire des mortalités et affaiblissement de l'abeille mellifère.



La prévention
et la vigilance
sont l'affaire de tous

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Direction générale de l'Alimentation
Avril 2022
agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ
ALIMENTAIRE
Ligne
Apimé
Pesticides

Les acariens du genre
TROPILAELOPS
un danger sanitaire
exotique à surveiller



La France est actuellement indemne de cet acarien qui provoque la mort des abeilles ou leur départ des ruches. L'infestation par les acariens du genre *Tropilaelaps* est une maladie réglementée au sein de l'Union européenne. Bien qu'actuellement *Tropilaelaps* ne soit pas présent en Europe, il existe un sérieux risque d'introduction du parasite lié aux importations et aux déplacements des colonies d'abeilles.

La vigilance doit être maintenue
pour éviter son introduction
sur le territoire français.



Pourquoi ?

Dans les colonies présentant un haut niveau d'infestation, les dégâts sont similaires à ceux de *Varroa destructor*.

Comme *Varroa*, *Tropilaelaps* est le vecteur de certains virus aux effets délétères pour les colonies.

Les colonies souffrent de perte de couvain et d'abeilles. Cela conduit à des affaiblissements et des mortalités et peut pousser les abeilles à désertir la ruche. Les colonies d'*A. mellifera* peuvent mourir en moins d'un an après une infestation par l'acarien *Tropilaelaps*.

Comment éviter son introduction sur le territoire français ?

Il est interdit d'introduire des abeilles, des sous-produits apicoles non transformés, des équipements apicoles ou du miel en rayon en provenance des zones infestées.

Toute importation de reines en provenance de Pays tiers doit obéir au respect des modalités de ré-encagement préalables à leur transfert dans les nouvelles ruches et des contrôles systématiques obligatoires des matériaux et des abeilles accompagnatrices sont réalisés par les laboratoires agréés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le respect de la réglementation relative aux mouvements des animaux et des produits d'origine animale assure le maintien de la protection de l'ensemble du territoire.

Comment reconnaître *Tropilaelaps* ?



Vue ventrale et dorsale. Crédit : Fera

Il convient de bien observer ses caractéristiques morphologiques :

- l'acarien possède 4 paires de pattes. La première paire disposée verticalement, ressemble à des antennes ;
- le corps forme une seule région et est de couleur rouge-brun ;
- sa taille : environ 1 mm x 0,5 mm ;
- le parasite est visible à l'œil nu.

Comment différencier *Tropilaelaps* de *Varroa* :

- *Tropilaelaps* est plus petit que *Varroa* ;
- *Varroa* est plus large que long, a une forme de crabe. À l'inverse, le corps de *Tropilaelaps* est plus long que large ;
- *Tropilaelaps* se déplace assez vite sur les cadres de couvain alors que *Varroa* est relativement plus lent.



Varroa (à gauche) et Tropilaelaps (à droite). Crédit : Anses

Quels sont les premiers signes d'alertes d'une infestation ?

Une infestation par *Tropilaelaps* se traduit par les signes cliniques suivants :

- couvain irrégulier : en « mosaïque » ;
- opercules percés de petits trous ;
- couvain mort ;
- abeilles/nymphes aux ailes, pattes ou antennes déformées et/ou raccourcies ;
- abeilles/nymphes à l'abdomen déformé.

Il est possible de voir des abeilles rampantes à l'entrée de la ruche.



© E. Waghorn-Camphor
Les acariens plus vieux, plus foncés, sont facilement visibles sur le corps pâle de la pupa.



Ces signes cliniques sont semblables à ceux de la varroose. *Varroa* et *Tropilaelaps* sont en effet deux acariens proches sur le plan biologique, et infestent tout deux le couvain.

La présence d'acariens atypiques, différents de *Varroa*, est un signe d'alerte.

La surveillance de *Varroa* (ex : via la détection sur langes ou la désoperculation du couvain) peut également servir pour surveiller la présence de *Tropilaelaps*.



Pour vous informer et informer vos adhérents

- **Webinaire régional des Rencontres Sanitaires Apicoles**



- >200 participants en direct, >2 700 en replay

- **Webinaire national**



Tropilaelaps : pire que varroa ? RSA_2025

2,7 k vues • il y a 9 mois



Webinaire : Tropilaelaps, une menace aux portes de l'Europe

756 vues • il y a 6 mois

Focus DNC et désinsectisation



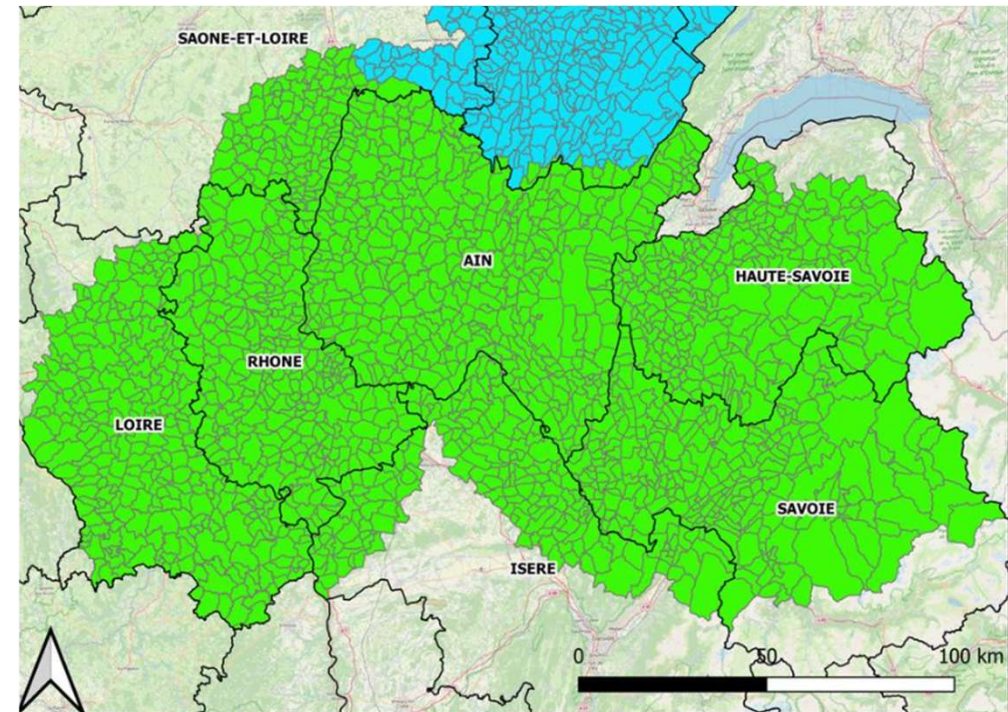
Dermatose nodulaire contagieuse : généralités

- Maladie strictement animale touchant bovins, buffles et zébus
- Fort impact clinique sur les bovins
- Catégorisée A – D – E
- Transmission **vectorielle** (stomoxes, taons)



Dermatose nodulaire contagieuse en AuRA en 2025

- 1^{er} cas en Savoie fin juin 2025
- 80 foyers confirmés dans l'Ain (3), en Savoie (32), en Haute-Savoie (44) et dans le Rhône (1).
- Dernier foyer : 14/10/25



Édition du 19/01/2026



Dermatose nodulaire contagieuse : mesures de gestion

- Interdiction de mouvement sur une ZR
- Dépeuplement du foyer
- Campagne de vaccination rapide et massive sur la ZR
- Mesure de lutte contre les insectes : **désinsectisation**

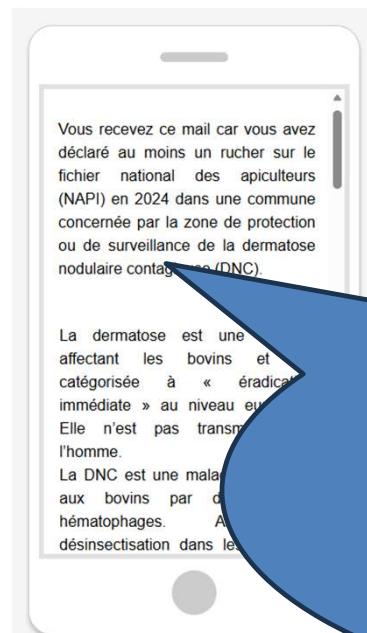


Risques pour les abeilles pourvoyeuses
d'eau collectant des effluents
contaminés
ou
L'exposition directe lorsque les abeilles
passent à proximité des zones traitées



DNC : message d'alerte pour les apiculteurs

- Message d'information régional co-écrit GDS, ADA, GTV, relecture DRAAF-DGAL
- 6 diffusions au fur et à mesure de l'évolution des ZR
 - 10 700 apiculteurs contactés
 - Taux d'ouverture 70-80%
- Fiche nationale GDS F



Quels sont les risques pour les colonies ?

Comment limiter l'exposition et réagir en cas d'affaiblissement de vos colonies ?

Lien vers les informations officielles



DNC : message de vigilance pour les éleveurs



Les stomoxes sont des mouches piqueuses hématophages cosmopolites présentes sur l'ensemble du territoire, en particulier autour des élevages de bovins et d'équidés. Elles mesurent entre 6 et 8 mm, sont trapues, ont des ailes écartées et 4 bandes noires sur le thorax. Active en journée, elles infligent des piqûres douloureuses sur les flancs et membres des bovins et des équins.

Elles sont responsables de la transmission de divers agents pathogènes à l'origine de maladies telles que la besnoitiose ou la derma



Pourquoi?

comment?



Pour limiter l'exposition des t de transmission de pathog biosécurité. Cette fiche prése actuelles de la biologie et de stomaxe présente en France métropolitaine et considérée comme un nuisible majeur en élevage.

Il est important de contacter les apiculteurs situés à proximité de l'élevage pour les informer, en amont, des dates prévues des traitements insecticides, des substances utilisées, ainsi que de leur durée de rémanence.

Les stomoxes effectuent leur développement larvaire essentiellement dans le fumier, et également dans la paille humide ou les refus alimentaires, mélangés ou non aux déjections animales. Leur cycle est d'environ 3 à 4 semaines.

Il est donc important d'éliminer au maximum les lieux de ponte et de développement des larves :

- Curage régulier des litières et nettoyage des bâtiments.
- Retrait systématique des pailles en décomposition dans et autour des bâtiments ainsi qu'à proximité des râteliers dans les pâtures, puis dépôt sur le tas de fumier.
- Élimination fréquente des croûtes dans les boxes, autour des fosses à lisier et sur le matériel d'élevage.
- Entretien des abords des bâtiments : drainage des zones boueuses et maîtrise de la végétation.
- Stockage du fumier à l'écart des animaux.
- Recouvrir le fumier avec une bâche noire : cette barrière physique combinée à l'augmentation de la température sous la bâche lors des journées ensoleillées contribue à éliminer les larves de stomoxes.
- Éviter l'accumulation de fourrage humide dans les mangeoires ou tombé au sol.
- Traitement aux larvicides des gîtes larvaires qui ne peuvent pas être éliminés.



en pratique



- En cas de présence de maladies transmises par les stomoxes dans l'élevage ou à proximité, il est recommandé d'appliquer un insecticide sur les animaux, ainsi que de nettoyer et désinsectiser le camion de transport avant et après chaque déplacement des animaux.

- **Certaines pratiques sont à éviter :**
 - ◊ Traitement insecticide généralisé des bâtiments (à l'exception des élevages foyers dans lesquels il est prévu des mesures de désinsectisation après



En pratique

durée de rémanence.

En savoir plus : le taon, un autre vecteur de la DNC

Taon



Grosse mouche agressive
mesurant entre 10 et 25 mm.
Elle inflige des piqûres très
douloureuses (seules les
femelles piquent). Active
au soleil, elle cible surtout les bovins, chevaux
et humains. Leur cycle est lent, mais connu,
probablement au sol.

AUTRES MOUCHES À NE PAS CONFONDRE

Mouche domestique



Grise et très commune, elle mesure entre 6 et 8 mm. Elle ne pique pas mais se nourrit par léchage. Très active, elle est attirée par les déchets et les matières organiques. Son cycle est rapide (8 à 12 jours), avec ponte dans le fumier ou les ordures.

Lucilia sericata



Espèce brillante et facilement reconnaissable mesurant de 10 à 14 mm. Active en plein jour, elle est attirée par les plaies ou matières organiques en décomposition, où elle pond ses œufs mais elle ne pique pas.



Petite mouche du bétail



Petite mouche noire mesurant de 3 à 4 mm, souvent en groupe sur le dos des bovins. Très active en été, elle pique de façon persistante et pond dans le fumier.

Mouche à Myiases, Wohlfahrtia magnifica



Grise, rayée, mesurant 10 à 12 mm, elle ne pique pas, mais ses larves sont dangereuses : elles sont déposées directement sur les plaies d'animaux blessés (ovins, bovins...). Active en été, elle est redoutée pour ses mytases invasives.

Fiche rédigée en collaboration avec Emile Bouhsira et Emmanuel Liénard, ENVT